

**Octobre va terminer exceptionnellement chaud cela va sans dire. On ne bat pas de record de gel ou de chaleur, c'est la tendance qui est exceptionnelle. Sur tout le mois, les maximales n'ont quasiment pas bougé oscillant à Beauvais dans une fourchette de 16 à 22°C pour une moyenne de 18,7°C c'est-à-dire 3°C au-dessus des normales ce qui est déjà considérable sur une moyenne mensuelle. Mais depuis la mi-octobre de sont les minimales qui deviennent exceptionnelles oscillant entre 12 et 14°C pour une normale mensuelle de 7,6°C soit un excédent de 5,4°C. Malgré les précipitations régulières on est encore sur un déficit de 30%.**

Dans ces conditions les semis de céréales d'hiver sont bien avancés, lèvent vite, et une fois levé, les sorties de feuilles s'enchainent rapidement. Les conditions sont également favorables à la levée des adventices. Les conditions douces favorisent également l'activité des ravageurs (et des auxiliaires à préserver !).

## **BLE**

### **Pucerons à suivre de près**

L'activité des pucerons est encore modérée mais toujours en hausse, et quelques parcelles commencent à dépasser le seuil de 10% de pieds colonisés. Certaines parcelles parmi les plus précoces peuvent également atteindre le seuil de présence pendant plus de 10 jours. Dans les deux cas sur les parcelles de blé la protection doit commencer ainsi que sur les variétés d'orge non tolérantes. En année à très forte pression la tolérance variétales sur orge d'hiver peut être insuffisante, mais vu la pression modérée actuellement, on peut pour l'instant se reposer dessus. Vigilance particulière en situation abritée et/ou à proximité de végétation refuge : bois, haie, bande enherbée, vergers ... Par précaution les observations sur plante et les plaques jaunes engluées sont concentrer à proximité de ces zones.

Au-delà du seuil, utiliser une pyrèthre de base peu coûteuse telle que [Cythrine L](#) à 0,25 L/ha. Une seule application par an est autorisée. En cas de nécessité de réintervenir, il faudra donc choisir une autre spécialité. Attention la ZNT aquatique est de 20m.

D'autres pyrèthres plus chères peuvent présenter une persistance un peu plus élevée, mais il est préférable de renouveler l'application d'une solution peu coûteuse car les pyrèthres ont une action de contact, et outre leur sensibilité au lessivage, elles ne protègent pas les nouvelles feuilles qui sortent vite actuellement. Attention toutefois de ne pas utiliser 2 fois une spécialité qui ne sera autorisée que pour une seule application.

### **Calme sur cicadelles et limaces**

Attention sur cicadelle, toutes les pyrèthres ne sont pas homologuées. L'activité de ce ravageur reste toutefois limitée malgré les températures, et il y a peu de risque de trouver désormais une parcelle qui justifierai encore une intervention à cette date. Ce ravageur ne concerne vraiment que les céréales qui lèvent très tôt en saison. De plus on peut observer de nombreuses espèces différentes en observant à vue, mais quand on les a collées sur une plaque engluée on constate que psammotettix alienus est très peu présent parmi les nombreuses autres espèces observées, or c'est la seule espèce connue vectrice du virus des pieds chétifs.

Les populations de limaces semblent mettre du temps à se remettre de l'été chaud et sec. A surveiller depuis la germination (limaces noires surtout) à 3 feuilles (limaces grises surtout), dans les parcelles (ou exploitations) traditionnellement touchées faute de régulation naturelle suffisante. Les seuils sous pièges sont très débattus car peu corrélés aux dégâts réels donc peu fiables. Les pièges servent à faciliter la détection de présence de limaces, la décision d'intervention est ensuite à évaluer en fonction des niveaux de dégâts réels sur plantes.

## COLZA

Avec la hausse des températures matinales depuis la mi-octobre, les colzas montrent un coup de boost enfin. Le risque altises adultes sur feuillage ainsi que limaces est désormais dépassé. Un quart des parcelles sont encore à des stades sensibles aux pucerons. Une parcelle du BSV est au seuil de 20% de pieds colonisés jusqu'à 6 feuilles. A suivre sur les dernières parcelles n'ayant pas atteint ou dépassé ce stade. Se reporter au message précédent en cas d'intervention.

Les premières larves d'altises peuvent être observées en coupant les pétioles (et une bonne vue au 1<sup>er</sup> stade larvaire) ou grâce à un test Berlèse. Faire un test actuellement peut permettre de détecter des situations particulièrement attaquées mais ne permet pas encore d'avoir une bonne évaluation du risque global incluant l'ensembles des pontes. Avec les températures élevées, les éclosions devraient néanmoins accélérer, et cette année on devrait pouvoir commencer les premiers prélèvements dès la semaine prochaine début novembre. Le protocole est sur le site de <https://www.terresinovia.fr>

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 25 octobre 2022 (BSV G.C. N°38), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »